



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 10
 Nombre de conseillers présents : 8
 Vote par procuration : 2
 Nombre de conseillers votants : 10

Le 07 février deux mille dix huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 02 février 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annette SERVY, Maire.

Etaient présents :

SERVY Annette, SABOT Jacky, FOREL Vincent, CHALAYER Jean Claude, RECANATI Christel, LANDON Stéphane, Hubert BOUTE, DURIEUX Bernard

Absents excusés : ESCOFFIER Cécile (pouvoir à RECANATI Christel), Gilles ORIOL (pouvoir à CHALAYER Jean Claude),

Secrétaire élu pour la session : FOREL Vincent

Question n°1 : Approbations des comptes rendus du 20 décembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2018-01-001 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018
AMENAGEMENT GLOBAL DE BOURG**

Rapporteur Madame le Maire

Projet 1 : l'aménagement global de bourg pour un montant de travaux de 295 355€ ht maîtrise œuvre et plans topographiques inclus.

Le projet du centre bourg consiste à repenser l'espace public en respectant l'équilibre entre fonctionnalité, sécurité et embellissement. Il s'agit de créer un lieu accueillant et chaleureux respectueux de l'environnement.

La réalisation consistera à réduire la voirie à son dimensionnement élémentaire et de rendre le sol de ses abords à nouveau perméable. Le redimensionnement de l'espace public accordera la priorité à la circulation piétonne et aux espaces végétalisés. Un travail soigné sera apporté à la redistribution des places de parkings tout en ayant une logique de bonnes pratiques d'accessibilité handicap.

- La place de la mairie sera traitée comme un parvis avec l'implantation d'un espace sécurisé pour les piétons et personnes à mobilité réduite. Les emplacements de parking seront réduits. L'accès de l'église sera revu dans un accompagnement de mise en sécurité du parvis en cas d'affluences. Tous ces travaux intégreront l'aspect village de moyenne montagne avec la notion de déblaiement pour les temps hivernaux.
- Les seuils et pas de porte des habitants seront qualifiés par une délimitation visuelle. Cet aménagement s'inscrit en toute cohérence avec la structure historique du bourg où la pente du site était traité par une voirie continue. La flore locale sera privilégiée pour le fleurissement.

Le plan de financement est le suivant

DETR 35% :	103 374 €
REGION 20 % :	59 071€
DEPARTEMENT 25% :	73 838 €
FONDS PROPRES 20% :	59 072 €
TOTAL :	295 355€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de l'Aménagement Global du Bourg
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**2018-01-002 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018
ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE**

Rapporteur Madame le Maire

Projet 2 : zone humide pédagogique

Le projet consiste à réaliser un aménagement de la zone humide du Bourg avec la mise en place d'un platelage bois et des panneaux d'information réalisés par les enfants du village en collaboration avec les Syndicat des 3 Rivières.

Le coût estimé du projet est de 32 775 € HT avec le suivi et le bilan.

Le plan de financement est le suivant :

DETR 35% :	11 471 €
REGION 15 % :	4 915 €
AGENCE DE L'EAU 30% :	9 832 €
FONDS PROPRES 20% :	6 557 €

TOTAL 32 775 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de la zone humide pédagogique
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**2018-01-003 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018
VOIRIE REPRISE DES VOIES COMMUNALES**

Rapporteur Madame le Maire

PROJET 3 : voirie reprise des voies communales

Madame le Maire propose de présenter les projets suivants pour la reprise des voies communales (entretien et réfection du patrimoine routier de la commune) :

- Voie communale N°2 de La Biousse, depuis la section 2017 jusqu'à la RD1082, 900ml*3.25m moyen, voie très dégradée soumise aux points à temps depuis forts longtemps, et exposée à une circulation fournie de véhicules lourds (en particulier travaux agricoles).
- Voie communale de Brenade : Affaissement en cours pour la rentrée à la station d'épuration, 23ml*1.80m et retour 7.00ml*3.00m
- Voie communale de Brenade à Fogère : entretien annuel, 1300ml

→ PROPOSITIONS DE REALISATIONS

- Voie communale de La Biousse : Réalisation d'une couche de roulement en enrobé chauds, après préparation du support et bouchage des trous et déformations avant application.
- Voie communale de Brenade : le chantier consiste à reprendre un affaissement de chaussée et reconstruire une ½ chaussée en enrobé et construire une chaussée enrobé sur patte d'oie d'accès aval en modifiant le profil actuel
- Voie communale de Fogère à Brenade : le chantier consiste à colmater les fissures afin d'assurer l'étanchéité de la voie et ralentir la dégradation des zones faïencées

Les différentes opérations sont estimées à :

- Voie communale de la Biousse : 36293.75€ ht

- Voie communale de Brenade : 2526.40€ ht
- Voie communale de Fogère à Brenade : 3003.50€ ht

Ces travaux de voirie programme 2018 sont estimés au total pour un montant de 42413.65€ ht soit 50896.38€ ttc.

Le plan de financement est le suivant :

DETR 30 % : 12 725 €
 DEPARTEMENT 40% : 16 964 €
 FONDS PROPRES 30% : 12 725 €

TOTAL 42 414€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de voirie (reprise des voies communales)
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

2018-01-004 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES DIVERS TRAVAUX DE LA COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

PROJET 4 : achat d'un tracteur pour les divers travaux de la commune

Madame le Maire explique que le camion de la commune arrive en fin de vie. En concertation avec l'employé communal, il a été établi qu'il serait judicieux d'acheter un tracteur avec ses équipements qui serait plus utile dans les divers travaux de la commune (déneigement, épareuse, curage fossé, etc.)

Le coût estimé pour l'achat d'un tracteur d'occasion est de 25 000 € ht

Le plan de financement est le suivant :

DETR 30 % : 7 500 €
 DEPARTEMENT 20% : 5 000 €
 FONDS PROPRES 50% : 12 500 €

TOTAL 25 000€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- Approuve le projet d'achat d'un tracteur
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

2018-01-005 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL 2018 AMENAGEMENT GLOBAL DE BOURG
--

Rapporteur Madame le Maire

Projet 1 : l'aménagement global de bourg pour un montant de travaux de 295 355€ ht maîtrise œuvre et plans topographiques inclus.

Le projet du centre bourg consiste à repenser l'espace public en respectant l'équilibre entre fonctionnalité, sécurité et embellissement. Il s'agit de créer un lieu accueillant et chaleureux respectueux de l'environnement.

La réalisation consistera à réduire la voirie à son dimensionnement élémentaire et de rendre le sol de ses abords à nouveau perméable. Le redimensionnement de l'espace public accordera la priorité à la circulation piétonne et aux espaces végétalisés. Un travail soigné sera apporté à la redistribution des places de parkings tout en ayant une logique de bonnes pratiques d'accessibilité handicap.

- La place de la mairie sera traitée comme un parvis avec l'implantation d'un espace sécurisé pour les piétons et personnes à mobilité réduite. Les emplacements de parking seront réduits. L'accès de l'église sera revu dans un accompagnement de mise en sécurité du parvis en cas d'affluences. Tous ces travaux intégreront l'aspect village de moyenne montagne avec la notion de déblaiement pour les temps hivernaux.
- Les seuils et pas de porte des habitants seront qualifiés par une délimitation visuelle. Cet aménagement s'inscrit en toute cohérence avec la structure historique du bourg où la pente du site était traité par une voirie continue. La flore locale sera privilégiée pour le fleurissement.

Le plan de financement est le suivant

DSIPL 35% :	103 374 €
REGION 20 % :	59 071€
DEPARTEMENT 25% :	73 838 €
FONDS PROPRES 20% :	59 072 €
TOTAL :	295 355€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de l'Aménagement Global du Bourg
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIPL 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

2018-01-006 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL 2018 ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE

Rapporteur Madame le Maire

Projet 2 : zone humide pédagogique

Le projet consiste à réaliser un aménagement de la zone humide du Bourg avec la mise en place d'un platelage bois et des panneaux d'information réalisés par les enfants du village en collaboration avec les Syndicat des 3 Rivières.

Le coût estimé du projet est de 32 775 € HT avec le suivi et le bilan.

Le plan de financement est le suivant :

DSIPL 35% :	11 471 €
REGION 15 % :	4 915 €
AGENCE DE L'EAU 30% :	9 832 €
FONDS PROPRES 20% :	6 557 €

TOTAL 32 775 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de la zone humide pédagogique
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIPL 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

2018-01-007 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL 2018 VOIRIE REPRISE DES VOIES COMMUNALES

Rapporteur Madame le Maire

PROJET 3 : voirie reprise des voies communales

Madame le Maire propose de présenter les projets suivants pour la reprise des voies communales (entretien et réfection du patrimoine routier de la commune) :

- Voie communale N°2 de La Biousse, depuis la section 2017 jusqu'à la RD1082, 900ml*3.25m moyen, voie très dégradée soumise aux points à temps depuis forts longtemps, et exposée à une circulation fournie de véhicules lourds (en particulier travaux agricoles).
- Voie communale de Brenade : Affaissement en cours pour la rentrée à la station d'épuration, 23ml*1.80m et retour 7.00ml*3.00m
- Voie communale de Brenade à Fogère : entretien annuel, 1300ml

→ PROPOSITIONS DE REALISATIONS

- Voie communale de La Biousse : Réalisation d'une couche de roulement en enrobé chauds, après préparation du support et bouchage des trous et déformations avant application.
- Voie communale de Brenade : le chantier consiste à reprendre un affaissement de chaussée et reconstruire une ½ chaussée en enrobé et construire une chaussée enrobé sur patte d'oie d'accès aval en modifiant le profil actuel
- Voie communale de Fogère à Brenade : le chantier consiste à colmater les fissures afin d'assurer l'étanchéité de la voie et ralentir la dégradation des zones faïencées

Les différentes opérations sont estimées à :

- Voie communale de la Biousse : 36293.75€ ht
- Voie communale de Brenade : 2526.40€ ht
- Voie communale de Fogère à Brenade : 3003.50€ ht

Ces travaux de voirie programme 2018 sont estimés au total pour un montant de 42413.65€ ht soit 50896.38€ ttc.

Le plan de financement est le suivant :

DSIPL 30 % : 12 725 €
 DEPARTEMENT 40% : 16 964 €
 FONDS PROPRES 30% : 12 725 €

TOTAL 42 414€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de voirie (reprise des voies communales)
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIPL 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

2018-01-008 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIPL 2018
ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES DIVERS TRAVAUX DE LA COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

PROJET 4 : achat d'un tracteur pour les divers travaux de la commune

Madame le Maire explique que le camion de la commune arrive en fin de vie. En concertation avec l'employé communal, il a été établi qu'il serait judicieux d'acheter un tracteur avec ses équipements qui serait plus utile dans les divers travaux de la commune (déneigement, épareuse, curage fossé, etc.)

Le coût estimé pour l'achat d'un tracteur d'occasion est de 25 000 € ht

Le plan de financement est le suivant :

DSIPL 30 % : 7 500 €
 DEPARTEMENT 20% : 5 000 €
 FONDS PROPRES 50% : 12 500 €

TOTAL 25 000€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- Approuve le projet d'achat d'un tracteur
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIPL 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**2018-01-009 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA LOIRE
AIDE AUX COMMUNES EN VOIRIE FRAIS DE DENEIGEMENT – COMMUNE ZONE MONTAGNE-
ACHAT D'UN TRACTEUR**

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire explique que le camion de la commune arrive en fin de vie. En concertation avec l'employé communal, il a été établi qu'il serait judicieux d'acheter un tracteur avec ses équipements qui serait plus utile dans les divers travaux de la commune (déneigement, épareuse, curage fossé, etc.)

Le coût estimé pour l'achat d'un tracteur d'occasion est de 25 000 € ht

Le plan de financement est le suivant :

DETR 30 % : 7 500 €
DEPARTEMENT 20% : 5 000 €
FONDS PROPRES 50% : 12 500 €

TOTAL 25 000€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- Approuve le projet d'achat d'un tracteur
- Sollicite l'aide financière du département au titre de l'aide voirie frais de déneigement des commune en zone montagne
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**2018-02-010 : DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES
AMENAGEMENT GLOBAL DE BOURG**

Rapporteur Madame le Maire

Projet 1 : l'aménagement global de bourg pour un montant de travaux de 295 355€ ht maîtrise œuvre et plans topographiques inclus.

Le projet du centre bourg consiste à repenser l'espace public en respectant l'équilibre entre fonctionnalité, sécurité et embellissement. Il s'agit de créer un lieu accueillant et chaleureux respectueux de l'environnement.

La réalisation consistera à réduire la voirie à son dimensionnement élémentaire et de rendre le sol de ses abords à nouveau perméable. Le redimensionnement de l'espace public accordera la priorité à la circulation piétonne et aux espaces végétalisés. Un travail soigné sera apporté à la redistribution des places de parkings tout en ayant une logique de bonnes pratiques d'accessibilité handicap.

- La place de la mairie sera traitée comme un parvis avec l'implantation d'un espace sécurisé pour les piétons et personnes à mobilité réduite. Les emplacements de parking seront réduits. L'accès de l'église sera revu dans un accompagnement de mise en sécurité du parvis en cas d'affluences. Tous ces travaux intégreront l'aspect village de moyenne montagne avec la notion de déblaiement pour les temps hivernaux.
- Les seuils et pas de porte des habitants seront qualifiés par une délimitation visuelle. Cet aménagement s'inscrit en toute cohérence avec la structure historique du bourg où la pente du site était traité par une voirie continue. La flore locale sera privilégiée pour le fleurissement.

Le plan de financement est le suivant

DETR 35% :	103 374 €
REGION 20 % :	59 071€
DEPARTEMENT 25% :	73 838 €
FONDS PROPRES 20% :	59 072 €
TOTAL :	295 355€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de l'Aménagement Global du Bourg
- Sollicite l'aide financière de la région Auvergne Rhône Alpes
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**2018-02-011 : DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES
ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE**

Rapporteur Madame le Maire

Projet 2 : zone humide pédagogique

Le projet consiste à réaliser un aménagement de la zone humide du Bourg avec la mise en place d'un platelage bois et des panneaux d'information réalisés par les enfants du village en collaboration avec les Syndicat des 3 Rivières.

Le coût estimé du projet est de 32 775 € HT avec le suivi et le bilan.

Le plan de financement est le suivant :

DETR 35% :	11 471 €
REGION 15 % :	4 915 €
AGENCE DE L'EAU 30% :	9 832 €
FONDS PROPRES 20% :	6 557 €

TOTAL 32 775 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de la zone humide pédagogique
- Sollicite l'aide financière de la région Auvergne Rhône Alpes
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Question n° 3 : Décisions prises par délégation

Aucune

Question n° 4 : Rapports des Commissions et EPCI

Aucun

Question n° 5: Questions diverses

Prochain conseil municipal le 21 mars à 20h00

Commission finances le samedi 24 février 09h00

Commission réseau le vendredi 16 février à 20h00

Réunion avec département le 23 février

Réunion incendie avec Thélis la Combe le 15 février

La séance est levée à 21h50

Le Maire, Annette SERVY

Fait à La Versanne, le 08 février 2018 / Affiché le
Délibérations transmises au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations



APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2018

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
BOUTE Hubert	
CHALAYER Jean-Claude	
DURIEUX Bernard	
ESCOFFIER Cécile	
FOREL Vincent	
LANDON Stéphane	
ORIOU Gilles	
RECANATI Christel	
SABOT Jacky	
SERVY Annette	

